

ordre de M. de Raville, son lieutenant, contre l'ennemi qui menace d'envahir le pays, marchant en 18 grandes troupes, et a déjà pris la ville d'Erckelens».

Voici encore une preuve de la sollicitude des Archiducs pour la population éprouvée: le 19 juillet 1607 P. E. de Raville informe M. d'Eltz de ce que «L.L. A.A. veulent que les militaires payent aux habitants les fourrages nécessaires». Trois mois plus tard il s'avère que les cavaliers espagnols en garnison à St-Vith, Bitbourg et Dudeldorf ne peuvent s'en procurer, même contre argent comptant, de sorte que le lieutenant-gouverneur doit donner ordre au bailli de Clervaux de faire conduire par les paysans les fourrages nécessaires, au prix de 6 sols la ration d'avoine et de foin. (8)

Disons maintenant deux mots des conflits qui opposèrent P.-E. de Raville à son ancien lieutenant-prévôt à Arlon, Georges d'Everlange.

Après les événements de 1604 qui faillirent avoir des suites fâcheuses pour Raville, celui-ci destitua Everlange «à cause de son impéritie et de sa négligence qui, le jour de la surprise, avaient dépassé la mesure». Le septuagénaire Everlange s'estimant lésé, il fit porter l'affaire devant le Conseil provincial qui, sur décision du Conseil privé (15. 11. 1611), la soumit au Grand Conseil de Malines. Il semble que Raville obtint gain de cause.

Le 12 décembre 1608 les Archiducs durent intervenir lorsqu'il s'agit de procéder au retrait de l'engagère des terres de Bologne et de Koenigsmacher, consentie en 1428 par Elisabeth de Goerlitz aux ancêtres de P.-E. de Raville, puis cédée plus tard à des sous-engagistes dont Georges d'Everlange. L'affaire était compliquée parce que la somme fixée n'avait pas été entièrement payée et que les intérêts s'étaient accumulés. La question de savoir qui des deux, les engagistes ou leurs subrogés, étaient redevables du solde dû aux Archiducs, (en tant que successeurs de l'ancienne souveraine E. de Goerlitz), fut tranchée, le 2 décembre 1611, par le Conseil provincial qui se prononça en faveur des subrogés. P.-E. de Raville eut en quelque sorte sa revanche en voyant le fils de Georges d'Everlange, Ferdinand, prévôt et receveur de Bologne, convaincu d'exactions, de brutalités et d'abus de pouvoir. Le 22 novembre 1612, le Conseil des finances approuva la destitution du coupable, et P.-E. de Raville fut chargé d'exécuter le fils de son antagoniste et de le remplacer par Jean de Lutzerat, qui était déjà le successeur de Georges d'Everlange comme lieutenant-prévôt à Arlon. (9)

Après avoir été lieutenant du justicier des nobles, P.-E. de Raville présida le Siège des nobles à partir du 13 avril 1613. (10)

Les auteurs anonymes des «Viri illustres», que l'on sait avoir été les Pères jésuites, disent de P.-E. de Raville «qu'il se rendit recommandable par les efforts constants qu'il fit pendant toute sa vie pour le bien de son pays, par ses ambassades, mais surtout par les nobles et généreux soins qu'il donna à la construction de l'église des Jésuites». (11)

Il s'était marié d'abord avec Anne de Pallant, qui lui donna six enfants (v. l'excellente étude du docteur J. Cl. Loutsch, citée aux Sources), puis avec Jeanne de Metternich. (12)

P.-E. de Raville mourut subitement, le 14 mars 1623, alors qu'il rentrait à cheval d'Arlon à Koerich. Il fut inhumé dans l'église de Koerich auprès de sa première femme décédée en 1619. Leurs pierres tombales armoriées se trouvent aujourd'hui sous le jubé. (13)

Le train de vie mené par P.-E. de Raville, qui était seigneur d'Ansenbourg, Septfontaines, Dallenbruch et Corrich (Koerich), lui avait coûté beaucoup d'argent de sorte qu'il dut avoir recours à bien des emprunts.

D'après la spécification des dettes établie le 12 mai 1623, celles-ci s'élevaient à 37 095 écus, 22 sols. Les plus importants des 34 créanciers étaient le conseiller Everling (2133 écus, 26 s.), le procureur général (3400 écus, Breidscheid de Bastogne (12 486 écus, 12 s.), les héritiers du docteur Saarburg de Trèves 4110 écus) et C. Warckers d'Arlon (2 256 écus, 15 s.). 14